

## Un scandale au temps du Carême à Soyons (07), en mars 1739

L'an mille sept cent trente neuf et huit  
du mois de mars le quatrième dimanche  
de carême sur les six heures du soir  
ont fait un branle sur la partie commune  
le long du rone a l'escandale de toute la  
parroisse les nommées ci dessous écrites  
en lettre rouge, afin que quand elles  
viendront a se marier, elles restent  
six mois fiancées, & d'un an ne seront  
point reçues marrainnes; le tout pour le bon  
ordre de la parroisse; si je viens a mourir  
avant qu'elles soient mariées; je prie mon  
successeur de leur faire supporter la peine de  
leur escandale, de leur mauvais exemple  
& du mépris formel pour le saint tems de carême  
Jeanne Moulin, Magdeleine  
Maisonneuve, Françoise Esbrayat,  
Catherine Girens, Marie Molens,  
Celle cy a été la cause de cette danse qui est  
MARIE CROSE } qui plus le 12 Xbre 1739 pour  
la corriger, failli me faire  
insulter par M. S. sur les neufs heures du soir.  
La première fois par (...)  
de ma vie.

L'an mille sept cent trente neuf et huit du mois de mars, quatrième dimanche de carême, sur les six heures du soir ont fait un branle\* sur la partie commune le long du Rone à l'escandale de toute la parroisse les nommées ci-dessous écrites en lettres rouges, afin que quand elles viendront à se marier elles restent six mois fiancées et d'un an ne seront point reçues marrainnes, le tout pour le bon ordre de la parroisse ; si je viens à mourir avant qu'elles soient marriées, je prie mon successeur de leur faire supporter la peine de leur escandale, de leurs mauvais exemples et du mépris formel pour le saint tems de carême.

*Jeanne Moulin, Magdeleine Maisonneuve, Françoise Esbrayat, Catherine Girens, Marie Molens.*

Celle-cy a été la cause de cette danse qui est *Marie Crose*... qui plus le 12 Xbre 1739 pour la corriger, failli me faire insulter par M. S. sur les neufs heures du soir. La première fois par(...) de ma vie.

Acte signé par le curé Valdemar en charge de la paroisse à cette époque.

Texte lu et déchiffré par Jacques Sève (et le groupe « Racines Ardéchoises ») dans le registre de Soyons, (registre numérisé BMS 1721/1751 page 122 sur le site du département de l'Ardèche).

**Notes :** \* Le branle est une danse collective où un ou deux danseurs entraînent les autres dans un même mouvement répétitif.